



PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE



29 janvier 2019

Le décret PPE va dans le bon sens mais doit être amélioré pour gagner en pragmatisme

Deux mois après le discours du Président de la République qui érigeait le défi climatique et la sortie des énergies fossiles fortement carbonées en priorités de la politique énergétique du pays, le Ministère de la Transition écologique et solidaire vient de rendre public le **projet de décret de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)**.

Dans les nombreux débats qui ont précédé ce décret, la CFE Energies n'a cessé de défendre un mix énergétique diversifié reposant sur la **complémentarité entre l'électricité et le gaz** et un mix de production électrique décarboné à coût raisonné et bâti sur la **complémentarité entre nucléaire et renouvelables**.

La CFE Energies affirme tout autant que les priorités de la politique énergétique française, c'est d'assurer la **sécurité des approvisionnements énergétiques du pays et de son alimentation électrique**, de garantir la **compétitivité des prix de l'énergie** et de participer à la nécessaire **reconquête industrielle** alors que la désindustrialisation massive qu'a connue le pays ces dernières décennies est une des principales causes de la crise sociale et territoriale que nous connaissons aujourd'hui.

Mobilité propre, poursuite du développement des énergies renouvelables, report à 2035 du rééquilibrage du mix de production électrique français, priorité donnée à la prolongation du parc nucléaire historique, **la CFE Energies se reconnaît dans les signaux donnés par la PPE**. Elle salue le pragmatisme dont les pouvoirs publics font ici preuve pour préserver la compétitivité économique du pays et répondre aux enjeux sociaux de pouvoir d'achat et d'emplois.

Pour autant, la CFE Energies s'étonne que l'objectif de baisse de consommation d'énergies fossiles soit durci d'ici 2030 sans mesures supplémentaires d'accompagnement de nouvelles filières industrielles. A cet égard, elle regrette le **manque d'ambitions pour le gaz renouvelable** qui participe pourtant à l'économie circulaire et à la décarbonation de l'économie. Elle tient également à rappeler **l'incohérence climatique à vouloir anticiper la réduction du parc nucléaire** alors que celui-ci donne à la France une longueur d'avance dans son combat pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

C'est pourquoi la CFE Energies compte bien se saisir des consultations qui vont maintenant s'engager sur ce projet de décret PPE pour le faire gagner en **pragmatisme industriel, économique et social**. A l'heure des exigences de **justice fiscale** et de **responsabilité sociale**, ce pragmatisme est d'autant plus important qu'il doit apporter des réponses durables au **problème de pouvoir d'achat** auquel les Français sont confrontés.

.../...

LA CFE ÉNERGIES,
100 % LIBRES... 100 % VOUS !

CFE ÉNERGIES
www.cfe-energies.com



Ainsi, au nom de la **cohérence climatique** et au regard des sommes colossales investies par les Français dans le développement des énergies renouvelables (EnR) électriques pour un gain carbone nul, la CFE Energies renouvelle sa demande au Gouvernement de **privilégier la mobilisation des ressources financières du pays** sur les **actions à gain carbone maximal** et qui **contribuent au pouvoir d'achat comme à la qualité de vie au quotidien des Français**. Au lieu d'investir démesurément sur les énergies renouvelables électriques, mieux vaut mettre aussi le paquet sur la décarbonation des transports et la rénovation thermique.

Dans cette perspective, la CFE Energies invite le Gouvernement à **rééquilibrer son soutien aux énergies renouvelables au profit des EnR thermiques** que sont la géothermie, le biogaz et la biomasse. Amélioration de la balance commerciale par réduction des importations d'énergies fossiles mais aussi des équipements des EnR électriques, réelle décarbonation, emplois durables au sein de filières industrielles intégrées françaises, contribution à la souveraineté énergétique, industrielle et minérale du pays... les avantages de ce rééquilibrage sont multiples.

Couplée à une baisse de la TVA sur les énergies de réseau, cette réorientation des dispositifs de soutien vers les EnR thermiques permettrait au Gouvernement d'engager la **réduction des multiples taxes pesant sur les biens essentiels comme l'électricité** et donc de faire **rimier transition énergétique responsable et justice sociale** en répondant à la **question du pouvoir d'achat**. Une telle évolution irait dans le sens de Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie et des Finances, qui s'est dit ouvert à une baisse de la TVA sur les produits de première nécessité.

Enfin, **la CFE Energies regrette à nouveau la faiblesse de la dimension sociale de la PPE** alors qu'elle est convaincue qu'une transition énergétique qui ne serait pas synonyme d'exemplarité dans les reconversions industrielles, l'accompagnement social et les transitions professionnelles exemplaires est vouée à l'échec. Si on en croit le plan de programmation de l'emploi et des compétences piloté par Laurence PARISOT stipulant que la transition énergétique « *ne créera que peu de métiers entièrement nouveaux* », les transitions professionnelles sont à l'évidence la clef de la réussite.

C'est aussi au plan social que la PPE se jouera et elle devra s'inscrire dans la volonté récemment affichée par le Ministre François de RUGY, Ministre de la Transition écologique et solidaire, de **déployer une écologie à hauteur d'homme** ! Pour la CFE Energies, l'Etat a avec l'évolution du système énergétique français l'occasion de démontrer la profondeur de son engagement dans la dimension sociale de la transition énergétique.

Contact presse : Alexandre GRILLAT - alexandre.grillat@cfe-energies.com